

Le comité de l'ADIJ au travail

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **39 (1968)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ces travaux, qui s'effectuent aux portes nord de la Suisse et auxquels le canton de Berne participe financièrement, exigent à leur tour l'aménagement d'une liaison avec l'autoroute française, proche de notre frontière. A défaut de quoi le Jura serait considérablement désavantagé.

Cela représente aux yeux du Conseil-exécutif une raison de plus d'intégrer la route Transjurane au programme des routes nationales, en tant que liaison indispensable entre le nord et le sud.

Il se permet ensuite de remarquer que la République fédérale allemande prévoit la construction d'une autoroute qui mettra en valeur la région du lac de Constance. La Transjurane devrait être placée sur le même pied que la N 8 qui, malgré l'opposition manifestée au début par le Service fédéral des routes et des digues, fait maintenant partie du réseau des routes nationales.

Par ailleurs, la Transjurane présente un intérêt national tout aussi évident que le tronçon de route nationale qui relie Cham à Zoug.

Le comité de l'ADIJ au travail

Le comité de l'ADIJ s'est réuni dernièrement à Moutier sous la présidence de M. René Steiner. Il a tout d'abord procédé à la nomination de M. Hubert Boillat, maître secondaire à Reconvilier, au poste de secrétaire de l'association, en remplacement de M. Henri-Louis Favre, qui devient second vice-président. L'élection de M. Boillat sera encore soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Sur rapport de MM. René Steiner et Jean-Claude Bouvier, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, le comité de l'ADIJ a voté un crédit pour l'édition d'un fichier sur les richesses naturelles du Jura. Le canton sera sollicité pour subventionner cette publication. Ce fichier donnera tous les renseignements sur les réserves naturelles du Jura (Combe-Grède, étang de la Gruère, etc.), ainsi que sur la flore et la faune du Jura en général. Il comptera de 300 à 400 fiches A5 et offrira une documentation constamment tenue à jour. Il ne s'adressera pas qu'aux spécialistes, mais constituera en outre un excellent moyen d'enseignement pour les écoles de tous les niveaux. La publication, qui durera plusieurs années, commencera par la mise sur fiches d'un inventaire des plantes du Jura établi par le Dr Krähenbühl, de Saint-Imier. De nombreux autres spécialistes collaborent à la rédaction de ce « monument » scientifique.

Le comité de l'ADIJ a ensuite décidé de souscrire un nombre supplémentaire d'actions à la BEAG, qui prospectera le sous-sol du canton de Berne pour voir s'il contient du pétrole ou du gaz naturel.

Enfin, le président a renseigné le comité sur l'état des travaux entrepris en matière d'aménagement du territoire. Des recherches considérables sont en cours. La Commission d'aménagement de l'ADIJ, parallèlement à ces études, s'efforce présentement de favoriser la constitution d'associations de communes qui pourront étudier ensemble leurs problèmes d'aménagement. De telles associations de communes verront bientôt le jour, espère-t-on, en Ajoie, dans le Clos-du-Doubs, dans les Franches-Montagnes et sur le plateau de Diesse, notamment.